

Affaire suivie par : Laurence Sola
téléphone : 05 61 55 62 66
daji@univ-tlse3.fr

Délégation de signature

Décision n°2020-JMB-140

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L. 712-1, L. 712-2, L. 713-1 et dans sa partie réglementaire, notamment ses articles D.713-1 à D.713-4 ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 07/06/2010 relatif à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;
Vu la délibération 2020/01/CA-003 en date du 20 janvier 2020 portant M.Jean-Marc Broto à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
Vu la nomination de Geneviève Soucail en tant que directrice de l'école doctorale - ED SDU2E-Sciences de l'Univers, de l'Environnement et de l'Espace.

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Geneviève Soucail, directrice de l'ED SDU2E, à l'effet de signer au nom du président, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous actes, décisions et documents afférents aux activités de l'école doctorale.

1.1. Gestion des moyens :

- implantation des emplois affectés à l'ED SDU2E (sauf emplois fléchés par autorités de tutelles ou par délibération des instances de l'université) ;
- répartition des locaux et matériels entre les différents services et unités de l'ED SDU2E.

1.2. Gestion des personnels :

Actes concernant les personnels fonctionnaires ainsi que les auxiliaires et contractuels affectés dans l'ED, excepté ceux du directeur de l'école doctorale :

a) Personnels enseignants-chercheurs et enseignants dans le cadre de l'ED :

- ordre de mission Enseignement, sauf à destination de l'étranger ;
- attribution d'enseignement relevant de l'ED ;
- vérification et constatation de la réalité du service fait.

b) Personnels BIATSS affectés à l'ED :

- ordre de mission Enseignement, sauf à destination de l'étranger ;
- autorisation d'absence ;
- gestion des congés ordinaires.

c) Doctorants contractuels :

- ordre de mission Enseignement, sauf à destination de l'étranger ;
- autorisation d'absence ;
- gestion des congés ordinaires.

1.3. Etudes

- dossier de candidature en 1^{ère} année de doctorat ;
- dossier de renouvellement d'inscription en doctorat (2^{ème} et 3^{ème} année) ;
- désignation et convocation des rapporteurs ;
- convocation des jurys de soutenance.

1.4. Affaires financières :

- engagements de dépenses par la signature de bons de commande après vérification de la disponibilité des crédits pour le centre financier de l'école doctorale suivant :

Centres de responsabilités budgétaires	Centres financiers
N2_111	S11A4D03

- certification du service fait (états de frais de déplacement, factures, état des heures complémentaires et vacations).

Article 2 :

En cas d'absence et d'empêchement de Geneviève Soucaïl, délégation est donnée à, Stéphane Bonnet, directeur adjoint à l'effet de signer au nom du président de l'Université Toulouse III- Paul Sabatier, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1-3.

Article 3 :

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission au recteur de l'académie de Toulouse, chancelier des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégant ou du délégataire.

Article 4 :

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 5 :

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée de manière permanente dans les locaux de l'école doctorale et sur le site internet de l'université.

Article 6 :

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier sont chargés de l'exécution de la présente décision.


Fait à Toulouse, le 10 février 2020

Le délégant,



Jean-Marc Broto

Le délégataire,



Geneviève Soucaïl



Le suppléant,



Stéphane Bonnet